



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Sécurité publique Canada Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

Table des matières

- [1.0 Introduction](#)
 - [1.1 Autorisations, mandat et programme](#)
 - [1.2 Méthode de présentation](#)
 - [1.3 Structure financière de Sécurité publique Canada](#)
- [2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)
 - [2.1 Changements importants touchant les autorisations](#)
 - [2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente](#)
- [3.0 Risques et incertitudes](#)
- [4.0 Changements importants touchant le fonctionnement, les programmes et le personnel](#)
 - [4.1 Changements importants touchant le fonctionnement](#)
 - [4.2 Changements importants touchant les programmes](#)
 - [4.3 Changements importants touchant le personnel](#)
- [5.0 Mise en œuvre du Budget de 2012](#)
- [6.0 Approbation des cadres supérieurs](#)
- [7.0 État des autorisations \(non vérifié\)](#)
- [8.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant \(non vérifiées\)](#)

1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à l'[article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation de la [Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor](#). Le présent rapport doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) de même qu'avec le Plan d'action économique du Canada de 2012 (Budget de 2012), le Plan d'action économique du Canada de 2013 (Budget de 2013) et le Plan d'action économique du Canada de 2014 (Budget de 2014).

Le présent rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification. Toutefois, il a été examiné par le Comité ministériel de vérification avant de recevoir l'approbation de la haute direction.

1.1 Autorisations, mandat et programme

Sécurité publique Canada joue un rôle de premier plan en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement en ce qui a trait à la sécurité de ses citoyens. La *Loi sur le*

ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (2005) et la Loi sur la gestion des urgences (2007) établissent deux rôles essentiels pour le Ministère, soit soutenir le ministre dans ses responsabilités liées à toutes les questions relatives à la sécurité publique et à la gestion des urgences, y compris le leadership national, à l'exception de celles attribuées à un autre ministre fédéral, et coordonner les activités des organismes du Portefeuille, ainsi que fournir une orientation quant à leurs priorités stratégiques.

Les fonctionnaires du Ministère fournissent des conseils et un soutien stratégiques au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur diverses questions, notamment la sécurité nationale, les stratégies frontalières, la lutte contre la criminalité et la gestion des urgences. Ils mettent aussi en œuvre un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des urgences, à la sécurité nationale, ainsi qu'à la sécurité des collectivités.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le mandat, les rôles, les responsabilités et le programme de Sécurité publique Canada, veuillez consulter le [Rapport sur les plans et les priorités](#) de 2014-2015 et le [Budget principal des dépenses](#) de 2014-2015.

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé au moyen d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'[État des autorisations](#) s'y rattachant présente les autorisations de dépenser accordées par le Parlement ou des crédits centraux reçus du Conseil du Trésor et les autorisations du Ministère conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2014-2015. Le présent rapport trimestriel a été préparé au moyen d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation du Parlement est requise avant que le gouvernement ne puisse dépenser les fonds. Les approbations sont accordées sous forme de limites annuelles dans le cadre de lois portant sur l'octroi de crédits ou d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre de son processus de production de rapports sur le rendement, le Ministère prépare ses états financiers annuels en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles reposent sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, tout comme les dépenses présentées dans ce rapport.

Dans le cadre des travaux parlementaires relatifs aux subsides, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement au plus tard le 1er mars précédant le début du nouvel exercice.

1.3 Structure financière de Sécurité publique Canada

Sécurité publique Canada est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, dont le Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, les recettes nettes en vertu d'un crédit et le Crédit 5 – Subventions et contributions. Les autorisations

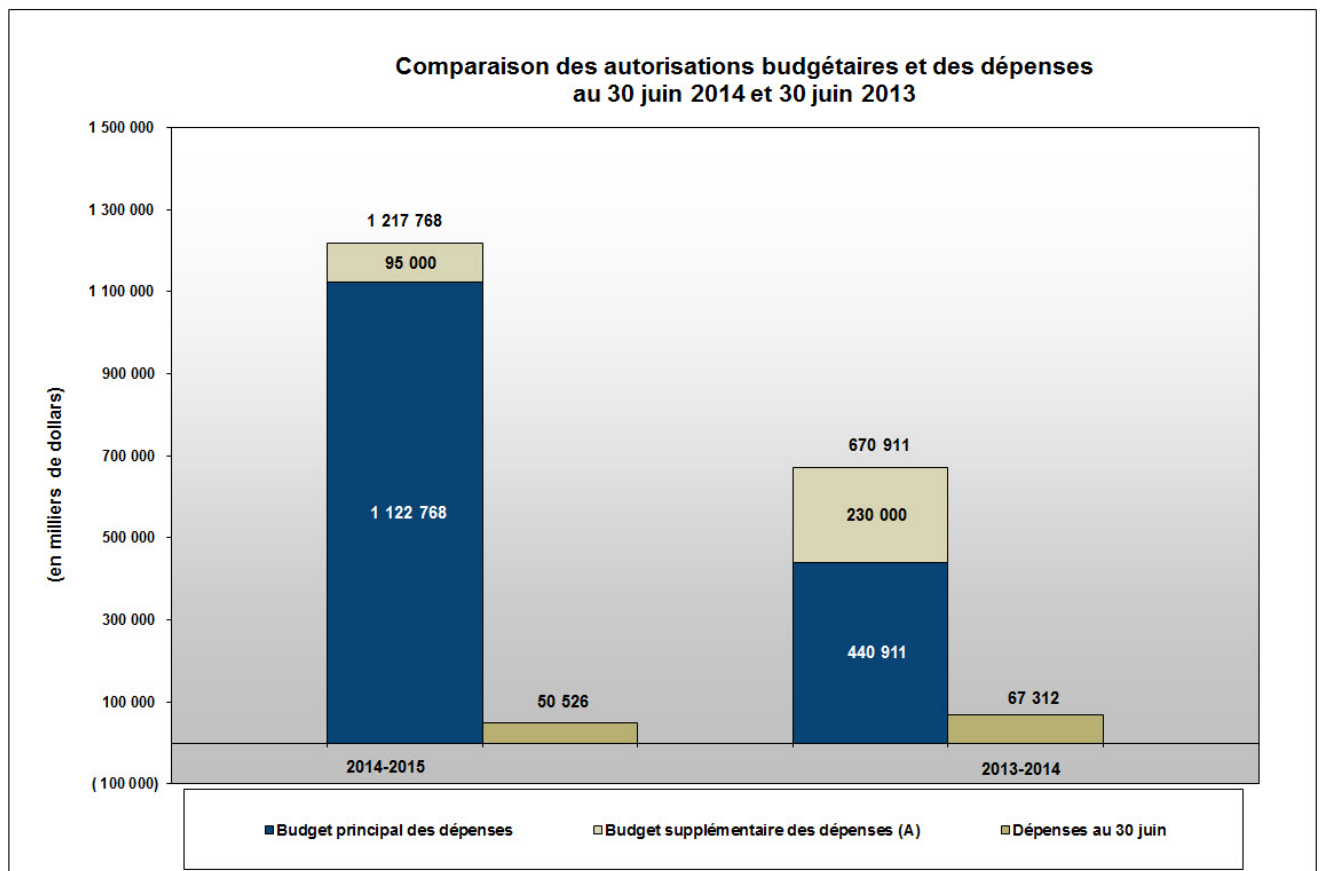
législatives du Ministère se rapportent aux contributions au régime d'avantages sociaux des employés (RASE), de même qu'au traitement et à l'allocation pour automobile du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Environ 89,3 % du budget du Ministère est consacré aux programmes de paiements de transfert liés à la gestion des mesures d'urgence, à la sécurité nationale et à la sécurité des collectivités. Les principaux programmes comprennent les paiements effectués dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN), de l'aide financière offerte à la province de Québec afin de rembourser les frais d'intervention et de rétablissement encourus en raison de l'explosion survenue à la suite du déraillement de train à Lac-Mégantic, au Québec, et de l'Aide financière aux provinces et aux territoires pour les mesures d'atténuation prises en 2011 en prévision des inondations.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les chiffres présentés dans ce rapport sont conformes au Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale pour 2014-2015 et à la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor.

Le graphique ci-dessous fait la comparaison entre les autorisations budgétaires nettes et les dépenses au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 pour l'ensemble du Crédit 1, du Crédit 5 et des crédits législatifs du Ministère.



En commençant par le côté gauche, la première colonne du graphique illustre que les autorisations du Ministère s'élèvent à 1 217,8 M\$ pour l'exercice 2014-2015. La deuxième colonne illustre les dépenses de 50,5 M\$ depuis le début de l'exercice qui ont été reportées à la fin du premier trimestre de l'exercice 2014-2015. La troisième colonne du graphique montre les autorisations de 2013-2014 qui étaient de 670,9 M\$ à la fin juin 2013. Les dépenses à la fin du premier trimestre de 67,3 M\$ de l'exercice 2013-2014 sont illustrées dans la quatrième colonne.

2.1 Changements importants touchant les autorisations

Il convient de noter que, pour la période se terminant le 30 juin 2014, les niveaux d'autorisations accordés au Ministère comprennent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A). Les autorisations accordées pour la même période en 2013-2014 sont les mêmes. L'[État des autorisations](#) indique une augmentation nette de 546,9 millions de dollars (M\$), ou 81,5 %, pour l'ensemble des autorisations de Sécurité publique Canada, au 30 juin 2014, par rapport à celles de la même période l'année précédente (670,9 M\$ comparativement à 1 217,8 M\$).

Cette augmentation des autorisations est attribuable à une diminution au chapitre du Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement (9,2 M\$), à une augmentation au chapitre du Crédit 5 – Subventions et contributions (557,4 M\$) et à une diminution des autorisations législatives budgétaires (1,3 M\$).

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

La réduction de 9,2 M\$, ou 7,4 %, du crédit 1 du Ministère est principalement attribuable aux éléments suivants :

- **une augmentation de 0,8 M\$** pour l'examen renforcé de la sécurité nationale à l'égard des investissements étrangers aux termes de la *Loi sur Investissement Canada*;
- **une augmentation de 0,6 M\$** du financement pour aider le gouvernement du Canada à fournir les services fédéraux essentiels pendant les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto;
- **une augmentation de 0,5 M\$** relative aux négociations collectives des groupes professionnels suivants : Économique et services de sciences sociales (EC), Enseignement et bibliothéconomie (EB), Services des programmes et de l'administration (PA), Gestion du personnel (PE), Vérification, commerce et achat (AV), Systèmes d'ordinateurs (CS), Droit (LA) et Gestion financière (FI);
- **une diminution de 7,0 M\$** résultant des mesures d'économie annoncées dans le Budget de 2012 (les détails sur la mise en œuvre des mesures progressives et des mesures d'économies annoncées dans le Budget de 2012 se trouvent dans la section [Mise en œuvre du Budget de 2012](#));
- **une diminution de 1,5 M\$** pour le financement demandé précédemment pour la mise en place de bureaux régionaux locaux visant à fournir une capacité opérationnelle afin de remplir le rôle du Ministère en matière d'intervention d'urgence;
- **une diminution de 1,2 M\$** au financement pour la Stratégie de cybersécurité du Canada visant à renforcer la sécurité des cybersystèmes fédéraux;
- **une diminution de 0,4 M\$** pour un transfert permanent à Services partagés Canada pour des services liés à l'acquisition et à la fourniture de matériel et de logiciels pour des appareils technologiques en milieu de travail;
- **une diminution de 0,2 M\$** pour un transfert graduel de fonds à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de consolider tous les services d'administration de la paye du gouvernement fédéral dans un seul centre d'expertise à Miramichi (Nouveau-Brunswick);

- **une diminution de 0,2 M\$** pour une réduction des frais de déplacement grâce à l'utilisation de la technologie, selon le Budget de 2013.

Crédit 5 – Subventions et contributions (S et C)

L'augmentation de 557,4 M\$ ou de 105,0 % du crédit 5 du Ministère est principalement attribuable aux éléments suivants :

- **une augmentation de 432,0 M\$** en supplément aux niveaux de référence existants du Ministère pour le programme de contribution des Accords d'aide financière en cas de catastrophe afin de verser les paiements anticipés aux provinces et aux territoires;
- **une augmentation de 95,0 M\$** pour fournir de l'aide financière à la Province de Québec afin de rembourser les frais de décontamination encourus à la suite de l'explosion survenue en raison d'un déraillement de train à Lac-Mégantic (Québec);
- **une augmentation de 16,5 M\$** pour le Programme des services de police des Premières nations (PSPPN), dont la majeure partie sert à maintenir le financement des ententes des services de police conclues avec les collectivités inuites et des Premières Nations;
- **une augmentation de 12,8 M\$** en aide financière aux provinces et aux territoires pour les mesures d'atténuation prises en 2011 en prévision des inondations;
- **une augmentation de 2,6 M\$** pour financer un nouveau programme de contributions visant à lutter contre les crimes graves et le crime organisé;
- **une diminution de 1,0 M\$** résultant des mesures d'économie annoncées dans le Budget de 2012 (les détails sur la mise en œuvre des mesures progressives et des mesures d'économies annoncées dans le Budget de 2012 se trouvent dans la section [Mise en œuvre du Budget de 2012](#));
- **une diminution de 0,7 M\$** pour l'initiative de recherche du projet Kanishka, qui appuie la recherche sur des questions pressantes en matière de terrorisme et de lutte contre le terrorisme au Canada.

Autorisations législatives budgétaires

La diminution de 1,3 M\$ ou de 8,4 % en 2014-2015 est principalement attribuable aux coûts des régimes d'avantages sociaux des employés associés au changement des besoins de crédits budgétaires du Ministère pour les salaires.

2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Par rapport à l'année précédente, les dépenses totales du premier trimestre, se terminant le 30 juin 2014, ont connu une baisse de 16,8 M\$, passant de 67,3 M\$ à 50,5 M\$ comme l'indique le tableau des [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#). Cela représente une diminution de 24,9 % par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2013-2014.

Cette diminution générale des dépenses est le résultat d'une réduction du Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement de 0,3 M\$ (de 27,7 M\$ à 27,4 M\$) combinée à une diminution du Crédit 5 –

Subventions et contributions de 16,1 M\$ (de 35,6 M\$ à 19,5 M\$), et à une légère diminution des autorisations législatives budgétaires (0,3 M\$).

La diminution des dépenses totales est principalement due à une baisse des dépenses en paiements de transfert au cours du premier trimestre de 2014-2015 de 14,1 M\$ pour les paiements versés dans le cadre du PSPPN et de 6,6 M\$ dans le cadre du Programme de contribution aux analyses biologiques. Ces diminutions sont contrebalancées par des hausses des dépenses effectuées dans le premier trimestre de 2014-2015 de 3,5 M\$ dans le cadre des AAFCC et de 0,7 M\$ dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

Les dépenses liées au personnel, qui comprennent les dépenses relatives aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi que le traitement et l'allocation pour automobile du ministre, ont diminué de 2,9 M\$ par rapport à celles de la même période l'année précédente (29,3 M\$ comparativement à 26,4 M\$). Cette diminution est surtout attribuable à la réduction des dépenses en traitements et salaires dans le premier trimestre de 2014-2015, soit de 1,0 M\$ en salaires réguliers des employés et de 1,5 M\$ en dépenses admissibles au chapitre de la rémunération telles que les indemnités parentales et de départ, ainsi que de 0,2 M\$ en rémunération d'intérim.

D'autres dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,9 M\$ par rapport à la même période l'année précédente (passant de 3,0 M\$ à 5,9 M\$). Cette augmentation est principalement due à des dépenses portant le code de l'article courant « Autres subventions et paiements », comme l'exige le Secrétariat du Conseil du Trésor, pour un paiement de transition unique de 3,2 M\$ pour la mise en oeuvre du paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada. Cette augmentation est contrebalancée par une diminution des dépenses de déplacement effectuées dans le premier trimestre de 2014-2015 de 0,3 M\$ grâce à l'initiative pangouvernementale annoncée dans le Plan d'action économique de 2013 (Budget de 2013) visant à réduire les frais de déplacement par l'utilisation de la technologie.

Enfin, les revenus affectés aux dépenses recueillis pour la prestation interministérielle de services de soutien internes ont augmenté de 0,6 M\$, ou 111,3 %, au cours du premier trimestre de 2014-2015 par rapport à ceux de la même période en 2013-2014 (de 0,6 M\$ à 1,2 M\$).

3.0 Risques et incertitudes

Le mandat du Ministère englobe la sécurité publique, les fonctions du renseignement et de la sécurité nationale, les interventions sociales auprès de jeunes à risque et la préparation à toutes sortes de situations d'urgence. Le Ministère est appelé à répondre rapidement aux nouvelles menaces et à assurer la sécurité des Canadiens. Plusieurs sources de risques ont une incidence sur sa capacité à assurer l'exécution de ses programmes et la prestation de ses services, notamment le contexte de menace asymétrique qui change rapidement, ainsi que sur sa capacité d'intervenir en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de répondre aux priorités du gouvernement et de mettre en œuvre les initiatives des organismes centraux ou de l'ensemble du gouvernement. En vue d'exercer efficacement ce mandat, il faut la collaboration de nombreux ministères et organismes, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des partenaires internationaux, du secteur privé et des premiers intervenants. Sans la collaboration de tous ces partenaires, le Ministère risque de ne pas être en mesure de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs, d'où la nécessité que ces relations soient efficaces.

Restrictions budgétaires

Sécurité publique Canada fait toujours face aux restrictions mentionnées antérieurement. Ces restrictions ont réduit le financement de base que reçoit le Ministère et ont limité la souplesse dont il dispose pour réaffecter les fonds en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Compte tenu de ce contexte de contraintes budgétaires, Sécurité publique Canada a examiné toutes les dépenses de ses programmes ministériels et établi un juste équilibre entre l'affectation des ressources et les priorités définies en se concentrant sur les priorités essentielles. Le Ministère continue d'envisager des mesures visant à atténuer et à gérer l'incidence de l'environnement fiscal changeant sur l'organisation. À ce titre, le Ministère a annoncé en décembre 2013 une réorganisation des fonctions ministérielles. (Il est à noter que plus de détails sur la réorganisation des fonctions ministérielles se trouvent dans la section [Changements importants touchant le fonctionnement.](#))

Gel des budgets de fonctionnement pour 2013

Conformément à l'engagement du gouvernement de mettre en place des mesures visant à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015, on a annoncé dans le Plan d'action économique de 2014 (Budget de 2014) des initiatives pangouvernementales visant à limiter l'ampleur et le coût des activités gouvernementales.

Comme il a été mentionné dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de novembre 2013, le gouvernement a imposé un nouveau gel des budgets de fonctionnement des ministères. Ce gel sera en vigueur pendant deux ans à compter de 2014-2015. On prévoit qu'il permettra des économies dans l'ensemble du gouvernement d'environ 550 M\$ en 2014-2015 et de 1,1 milliard de dollars (G\$) en 2015-2016 par la mise en place d'initiatives pangouvernementales visant à limiter les coûts et à accroître les économies. Deux de ces initiatives portent sur les rajustements à la rémunération et les frais de retard et d'intérêt.

Rajustements à la rémunération

L'exercice 2014-2015 marque le début d'une nouvelle ronde de négociations collectives entre le gouvernement du Canada et les agents négociateurs de la fonction publique fédérale. Le gouvernement collaborera avec ces agents négociateurs en vue de renouveler l'ensemble de ses 27 conventions collectives.

Le Conseil du Trésor n'allouera pas de fonds pour les augmentations de salaire et de rémunération qui entrent en vigueur au cours de la période de gel (en 2014-2015 et 2015-2016), non plus que pour les répercussions permanentes de ces rajustements. Les organisations doivent absorber ces coûts.

Comme le dénouement des négociations est incertain, on ne peut encore déterminer la part exacte de Sécurité publique Canada quant aux économies. Néanmoins, le Ministère prend des dispositions pour atténuer les risques financiers possibles. Selon les données historiques et les données sur la classification d'emploi disponibles au moment où le présent rapport a été rédigé, on peut estimer raisonnablement que les économies seraient de 0,7 M\$ en 2014-2015 et de 1,0 M\$ pour 2015-2016 et les exercices suivants.

Frais de retard et d'intérêt

Le gouvernement fédéral est également déterminé à éliminer les dépenses inutiles liées aux frais de retard et d'intérêt découlant de retards dans les paiements aux fournisseurs. Dans l'ensemble du gouvernement, on a dépensé environ 5 M\$ en intérêts en 2012-2013. Par conséquent, pour encourager les paiements rapides, les frais d'intérêt engagés en 2013-2014 sont retirés des autorisations du Ministère dans le cadre du processus du Budget des dépenses.

Par conséquent, Sécurité publique Canada portera une attention accrue à l'amélioration de l'efficacité de son processus d'approvisionnement au paiement pour s'assurer que les paiements sont systématiquement versés aux fournisseurs externes dans un délai de 30 jours, conformément aux conditions de paiement normalisées du gouvernement. Le Ministère a calculé 109 \$ en paiement d'intérêts de 2013-2014, ce qui contribue aux économies dans l'ensemble du gouvernement à compter de 2014-2015. Le Ministère réduira les frais en bloquant les fonds dans l'exercice courant dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses et en réduisant les futurs niveaux de référence à l'aide de la mise à jour annuelle de ces derniers.

4.0 Changements importants touchant le fonctionnement, les programmes et le personnel

4.1 Changements importants touchant le fonctionnement

Paiement de transition pour la paie en arrérages

En avril 2014, le gouvernement du Canada a mis en place le régime de paie en arrérages, une norme dans l'industrie. Il améliorera ainsi les services de paie offerts aux employés grâce à l'accélération du traitement des modifications apportées à la paie, à l'accroissement de la transparence et à la prévisibilité des gains.

Auparavant, on calculait et on traitait la paie des employés avant l'exécution du travail. L'adoption de la paie en arrérages fait en sorte que les employés sont désormais payés pour la période de dix jours travaillés ayant pris fin deux semaines avant le jour de paie. Afin d'éviter toute difficulté financière aux employés touchés par l'adoption de la paie en arrérages par le gouvernement, les employés actuels continuent de recevoir leur salaire « normal » aux deux semaines grâce à l'émission d'un paiement de transition unique pendant le premier trimestre de 2014-2015 (21 mai 2014). Le paiement de transition unique de Sécurité publique Canada était de 3,2 M\$ et a été comptabilisé sous l'article courant « Autres subventions et paiements ».

Les organisations ont reçu la consigne de verser ces paiements avec leurs propres fonds, si possible. Toutefois, les organisations qui ne sont pas en mesure d'absorber, en tout ou en partie, les coûts différentiels peuvent obtenir de l'aide au moyen d'un remboursement par l'entremise de sources centrales au cours du quatrième trimestre de 2014-2015, sous réserve que les fonds non utilisés de leur budget de fonctionnement ne dépassent pas le maximum admissible aux fins de report pour l'exercice suivant.

Réorganisation du Ministère

À la suite de l'annonce d'une réorganisation du Ministère en décembre 2013, les efforts ont progressé vers l'officialisation de la nouvelle structure ministérielle. En fait, les postes de direction ont été développés, renouvelés, évalués et classifiés. La dotation des postes est en cours et devrait être terminée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2014-2015.

En parallèle, tous les secteurs de SP travaillent à la mise en place de leur structure définitive, qui permettra une meilleure harmonisation des programmes, des pouvoirs, des ressources et des activités avec les priorités du Ministère. L'engagement continu des employés et des syndicats est essentiel à la réussite de la réorganisation tout en assurant l'exécution des activités ministérielles.

4.2 Changements importants touchant les programmes

Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Établi en 1970, le programme de contribution des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) fournit au gouvernement fédéral un mécanisme cohérent et juste de partage des coûts provinciaux ou territoriaux pour des mesures d'intervention et de rétablissement à la suite d'une catastrophe naturelle, lorsque ces coûts causeraient un fardeau indu à l'économie provinciale ou territoriale.

À l'heure actuelle, 60 catastrophes naturelles sont survenues pour lesquelles des décrets ont été approuvés autorisant le gouvernement fédéral à accorder une aide financière en vertu des AAFCC et pour lesquelles les derniers paiements n'ont pas encore été versés. Une grande partie des fonds que le gouvernement fédéral n'a pas encore versés est associée à des catastrophes naturelles récentes. Plus récemment, des paiements anticipés totalisant 2,0 G\$ pour des événements approuvés depuis avril 2013 devront être versés aux provinces et aux territoires, y compris l'estimation actuelle des coûts de 1,1 G\$ pour les graves inondations ayant touché récemment le Sud de l'Alberta.

Compte tenu de tous les paiements qui seront effectués au titre des AAFCC, la part fédérale à verser à la fin du premier trimestre est estimée à 2,0 G\$; la majeure partie de cette somme devrait être versée au cours des cinq prochaines années. Les quatre événements les plus importants représentent plus de 80 % du passif actuel de Sécurité publique Canada dans le cadre des AAFCC. Ce sont les inondations de juin 2013 en Alberta (coût estimé à 1,1 G\$), les inondations printanières de 2011 au Manitoba (196,5 M\$), les inondations printanières de 2011 en Saskatchewan (150 M\$) et les inondations printanières et estivales de 2007 (104 M\$).

Des événements importants survenus au cours de ce trimestre, tel que les inondations au Manitoba et en Saskatchewan, pourraient avoir un impact sur les AAFCC.

Lac-Mégantic, Québec

Le 22 juillet 2013, par suite du déraillement de train à Lac-Mégantic (Québec) survenu le 6 juillet 2013, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 25 M\$ à même les fonds de Sécurité publique Canada pour répondre aux besoins immédiats d'intervention et de rétablissement de la province, et favoriser le rétablissement économique à long terme et la reconstruction de la collectivité et de la région. Sécurité publique Canada a reçu ce financement au moyen du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2013-2014.

Le 21 novembre 2013, le premier ministre Stephen Harper a annoncé un important soutien additionnel destiné à Lac-Mégantic. Cette aide servira à décontaminer le sol et l'eau de la ville, ce qui contribuera à sa reconstruction et à son rétablissement. Le nouvel appui contribuera au nettoyage du sol contaminé lors de l'incident (dont la superficie est estimée à 31 hectares), à l'enlèvement des déchets contaminés, à la décontamination du lac Mégantic et de la rivière Chaudière, au rétablissement de l'intégrité du réseau d'égout de la ville, au nettoyage des immeubles et des infrastructures et à la démolition des immeubles contaminés. Le gouvernement

fédéral et le gouvernement du Québec se partageront les coûts, estimés à 190 M\$, ce qui représentera une somme de 95 M\$ pour chaque partie. La somme de 95 M\$ a été approuvée dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2014-2015.

4.3 Changements importants touchant le personnel

Il n'y a pas eu de changement important concernant le personnel dans le trimestre qui a pris fin le 30 juin 2014.

5.0 Mise en œuvre du Budget de 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget de 2012, qui seront mises en œuvre afin de réorienter les activités du gouvernement et l'exécution des programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec l'appareil gouvernemental et de moderniser et réduire les services de soutien.

Sécurité publique Canada fournit sa part d'efforts pour aider le gouvernement fédéral à rétablir l'équilibre budgétaire, à réduire le déficit et à s'acquitter de ses engagements envers les Canadiens.

Dans le cadre du Budget de 2012, le Ministère réalisera des économies de 24,7 M\$ d'ici l'exercice 2014-2015 grâce à une restructuration organisationnelle et à une transformation de certaines de ses activités opérationnelles, tout en minimisant les réductions des services relatifs aux politiques et aux programmes prioritaires.

Dans le cadre du Budget de 2012, le Ministère réalisera des économies de 24,7 M\$ pendant l'exercice 2014-2015.

Les mesures d'économie relatives au Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement représentent 13,0 M\$; au Crédit 5 – Subventions et contributions représentent 10,2 M\$; et au Crédit législatif – régime d'avantages sociaux des employés représentent les 1,5 M\$ restants.

Sécurité publique Canada est en mesure de mener à bien ces changements. Le Ministère a élaboré des plans d'action pour chaque initiative, qu'il surveille afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations financières. Les initiatives découlant du Budget de 2012 permettront à Sécurité publique Canada de concentrer davantage ses ressources sur ses priorités clés et son mandat principal, tout en continuant de bâtir un Canada sécuritaire.

6.0 Approbation des cadres supérieurs

François Guimont, sous-ministre
Sécurité publique Canada
Ottawa, Canada
Le 25 août 2014

Mark Perlman, CMA, Dirigeant principal des finances et Sous-ministre adjoint du Secteur de la
gestion ministérielle
Sécurité publique Canada
Ottawa, Canada
Le 8 août 2014

7.0 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - dépenses nettes de fonctionnement	115 159	27 413	27 413
Crédit 5 - subventions et contributions	1 088 009	19 463	19 463
Régimes d'avantages sociaux des employés	14 520	3 630	3 630
Traitement et allocation pour automobile du ministre	80	20	20
AUTORISATIONS TOTALES	1 217 768	50 526	50 526

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Notes : Les totaux ne correspondent peut-être pas à l'information détaillée fournie ailleurs en raison de l'arrondissement des sommes.

Exercice 2013-2014 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - dépenses nettes de fonctionnement	124 342	27 716	27 716
Crédit 5 - subventions et contributions	530 629	35 611	35 611
Régimes d'avantages sociaux des employés	15 861	3 965	3 965
Traitement et allocation pour automobile du ministre	79	20	20
AUTORISATIONS TOTALES	670 911	67 312	67 312

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Notes : Les totaux ne correspondent peut-être pas à l'information détaillée fournie ailleurs en raison de l'arrondissement des sommes.

8.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	102 600	26 351	26 351
Transports et communications	3 429	236	236
Information	1 721	253	253
Services professionnels et spéciaux	14 133	1 525	1 525
Location	3 403	334	334
Réparation et entretien	866	45	45
Services publics, fournitures et approvisionnements	532	69	69
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	2 186	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	3 547	221	221
Paiements de transfert	1 088 009	19 463	19 463
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	42	3 237	3 237
Dépenses budgétaires brutes totales	1 220 468	51 735	51 735
Moins les revenus affectés aux dépenses : Prestation interministérielle de services de soutien internes	2 700	1 209	1 209
Dépenses budgétaires nettes totales	1 217 768	50 526	50 526

**N'inclut que les dépenses prévues à l'encontre des autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Note : Les totaux ne correspondent peut-être pas à l'information détaillée fournie ailleurs en raison de l'arrondissement des sommes.

Exercice 2013-2014 (en milliers de dollars)			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépensées durant le trimestre se terminant le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	107 095	29 295	29 295
Transports et communications	4 359	565	565
Information	2 148	157	157
Services professionnels et spéciaux	18 860	1 492	1 492
Location	4 296	421	421
Réparation et entretien	1 694	57	57
Services publics, fournitures et approvisionnements	809	115	115
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1 020	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	2 399	168	168
Paiements de transfert	530 629	35 611	35 611
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	102	3	3
Dépenses budgétaires brutes totales	673 411	67 885	67 885
Moins les revenus affectés aux dépenses : Prestation interministérielle de services de soutien internes	2 500	572	572
Dépenses budgétaires nettes totales	670 911	67 312	67 312

**N'inclut que les dépenses prévues à l'encontre des autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Note : Les totaux ne correspondent peut-être pas à l'information détaillée fournie ailleurs en raison de l'arrondissement des sommes.

Date de modification
2014-08-29